

## **Le 993<sup>e</sup> homme**

### **La méthode quantitative et l'histoire de la Shoah**

Ivan JABLONKA

**En étudiant, statistiques à l'appui, l'attitude des Juifs de Lens face à la persécution entre 1940 et 1944, deux historiens analysent en termes quantitatifs et sociologiques les trajectoires des victimes. Cette méthode inédite ouvre la voie à une histoire sociale du génocide.**

Recensé : Nicolas Mariot, Claire Zalc, *Face à la persécution. 991 Juifs dans la guerre*, Paris, Odile Jacob, 2010, 302 p., 23,90 €.

Automne 1940 : premier statut des Juifs, recensement des Juifs en zone nord, internement des « étrangers de race juive », premières exclusions professionnelles. Juin-juillet 1941 : second statut des Juifs, multiplications des interdictions professionnelles et des contingentements, nouveau recensement, aryianisation des entreprises. Printemps-été 1942 : couvre-feu et étoile de David imposés aux Juifs, encadrement horaire des courses, généralisation des rafles, livraisons de Juifs aux Allemands. La communauté juive de Lens (3 % des 33 000 habitants dans les années 1930) est frappée de plein fouet. Avant même le début des persécutions, un éventail des possibles se déploie que Nicolas Mariot et Claire Zalc, dans *Face à la persécution*, suivent pas à pas : partir sur les routes de l'Exode, revenir à Lens (désormais située dans une « zone interdite » aux réfugiés), se déclarer comme Juif, rester et poursuivre ses activités (mais à quels risques ?), vendre son fonds (mais à qui ?), fuir (en se dissociant ? et où aller ?), etc. Ces choix, devant lesquels sont placés chacun des 991 Juifs vivant dans le bassin houiller lensois en 1939, sont en fait des questions de vie ou de mort.

## Configuration familiale et chances de survie

Ces dilemmes, Nicolas Mariot et Claire Zalc ne les restituent pas sous leur forme psychologique. Ils les abordent comme des arbitrages qui dépendent non seulement du contexte particulier dans lequel ils s'enracinent, mais aussi des caractéristiques sociales et démographiques de ceux qui doivent les effectuer, de leur ancrage professionnel, de leur configuration familiale, de la structure de leur groupe social. C'est l'originalité du livre et son incontestable réussite : en recourant à la méthode quantitative pour décrire des situations ordinairement laissées à la singularité de la souffrance, Nicolas Mariot et Claire Zalc abordent la Shoah de manière novatrice tout en prolongeant leur propre réflexion sur les outils et concepts de l'histoire sociale<sup>1</sup>. Les précédents, en effet, sont rares. En construisant une base d'indicateurs statistiques sur 306 communes, des chercheurs néerlandais ont tenté d'expliquer le faible taux de survie des Juifs aux Pays-Bas (27 %) par rapport à celui des Juifs vivant en France (75 %)<sup>2</sup>. Dans un domaine connexe, l'histoire sociale de la Résistance, avec traitement statistique de données, a reçu ses lettres de noblesse en 1997 dans un numéro spécial du *Mouvement social*<sup>3</sup>. Pour la communauté juive de Lens, les résultats auxquels parviennent Nicolas Mariot et Claire Zalc sont décisifs et inspireront, à n'en point douter, de nouvelles études.

Premier résultat important, le rôle de la situation familiale, sociale et juridique dans la décision de rester ou de fuir et, indirectement, dans les chances de survie. Lors de l'Exode, en mai 1940, les notables sont les premiers à quitter Lens. Cependant, les Français partent peu la première année, comme s'ils se sentaient protégés par leur nationalité, alors que les Polonais sont surreprésentés dans ces départs précoces. On observe au fil du temps une modification du profil des partants. En 1942, 37 % des partants sont des enfants, alors qu'ils n'étaient que 24 % en 1940. De même, 45 % des partants sont français, alors qu'ils n'étaient que 19 % en 1940 : la nationalité n'est plus jugée protectrice.

---

<sup>1</sup> Voir respectivement Nicolas Mariot, « Faut-il être motivé pour tuer ? Sur quelques explications aux violences de guerre », *Genèses*, n° 53, décembre 2003 : <http://www.cairn.info/revue-geneses-2003-4-page-154.htm> ; François Buton, André Loez, Nicolas Mariot, Philippe Olivera, « 1914-1918 : retrouver la controverse », *La Vie des idées*, 10 décembre 2008 : <http://www.laviedesidees.fr/1914-1918-retrouver-la-controverse.html> ; Claire Lemerrier, Claire Zalc, *Méthodes quantitatives pour l'historien*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2008 ; ainsi que la recension du livre sur *La Vie des Idées* : <http://www.laviedesidees.fr/L-historien-et-les-chiffres.html>

<sup>2</sup> Voir notamment Manix Croes, « The Holocaust in the Netherlands and the Rate of Jewish Survival », *Holocaust and Genocide Studies*, 20, 3, hiver 2006, p. 474-499.

<sup>3</sup> *Le Mouvement social*, n° 180, juillet-septembre 1997 (dirigé par Antoine Prost).

À mesure que les périls s'accroissent, les femmes et les plus précaires s'enfuient à leur tour. En revanche, plus la taille du ménage s'accroît, plus la probabilité de rester à Lens est grande. Au cours de la fuite, l'isolement joue un rôle protecteur. Au contraire, au regard du nombre d'arrestations, on peut conclure à la vulnérabilité des réseaux denses de parenté. On pourrait généraliser ce résultat en avançant que, en temps de paix, la famille est une ressource (notamment pour les Juifs immigrés), alors qu'au moment des périls elle est une entrave ; d'où des cas de dissociation.

Le deuxième ensemble de résultats a trait à la déportation et à la mise à mort. Sur les 991 Juifs étudiés, 487 (49 %) sont arrêtés entre 1941 et 1944 ; 47 % sont déportés, soit bien plus que le taux national (25 %) ; en 1945, 528 sont encore en vie, soit un peu plus de la moitié. Au niveau national, le taux de déportation s'élève à 17 % pour les Juifs français et à 43 % pour les Juifs étrangers. À Lens, ces taux sont respectivement de 35 % et 59 %, ce qui suggère que la nationalité protège toujours, mais moins. La déportation peut-elle être mise en relation avec les choix effectués en 1940 ? Si la décision de se faire recenser admet une explication sociologique (les jeunes, célibataires, isolés spatialement, nés en France, se déclarent moins que les autres), il y a indépendance entre le fait de se déclarer et le fait d'être déporté par la suite. Enfin, sur les 108 Juifs lensois immatriculés et détenus à Auschwitz, 84 % décèdent (par opposition aux déportés gazés immédiatement, dont le taux de mortalité est par définition de 100 %). Parmi ceux dont on connaît la date de décès, le quart meurt dans le premier mois et 85 % au bout de quatre mois. Seuls trois survivent au-delà d'un an.

### **Une enquête qualitative**

Le recours aux entretiens, aux fonds privés et aux archives de nombreuses institutions (depuis les Archives départementales du Pas-de-Calais jusqu'au Holocaust Memorial Museum de Washington, en passant par les Archives confédérales de Berne) donne à l'enquête un tour plus « qualitatif ». Reconstituer les réseaux d'interconnaissance, les trajectoires au sein des familles, la variété et la complexité des parcours permet d'étudier la Shoah « au ras du sol ». Exception faite des itinéraires de fuite, qui permettent de suivre les individus depuis Lens jusqu'à tel village de la zone libre ou jusqu'à la frontière suisse, trois moments paroxystiques ressortent avec intensité : le recensement de la fin 1940, l'aryanisation des biens, la rafle du 11 septembre 1942.

Les Archives départementales du Pas-de-Calais ont conservé les auto-déclarations des Juifs lors du recensement de 1940. Celles-ci disent le doute, l'ignorance, l'indifférence et, en définitive, le caractère mouvant et impondérable d'identités auquel le recensement fait précisément violence. Tel se dira « de nationalité juive », tel autre de « descendance juive », tel ingénieur « plus français que juif », autant de précisions qui visent à montrer qu'on n'appartient pas à la « religion israélite » incriminée (les départements du Nord et du Pas-de-Calais, rattachés à la branche lilloise du gouvernement militaire allemand de Bruxelles, sont assujettis en 1940 à une définition plus religieuse que raciale, contrairement à la législation de Nuremberg et de Vichy).

Si à Lens certains Français parviennent à sauver des Juifs, d'autres se révèlent d'avisés profiteurs. Lors de l'aryanisation, des commerçants voisins, souvent des concurrents, se mettent sur les rangs des adjudicataires et affichent des comportements de prédation. Ainsi, en 1943, un représentant de la société Prisunic se plaint auprès du Commissariat général aux questions juives que le magasin Nobal, situé au cœur de la ville et appartenant à des « juifs notoires », n'ait toujours pas été aryanisé.

La rafle du 11 septembre 1942, au cours de laquelle environ 230 personnes sont arrêtées à Lens, porte un coup terrible à la communauté. Surmontant le manque d'archives et de témoignages, les auteurs établissent, par comparaison avec d'autres rafles de la région, que la quasi-totalité des soixante-dix gardiens de la paix du commissariat de Lens est mobilisée aux côtés de la *Feldgendarmarie*. Après une première halte à Lille, les déportés quittent Malines par le transport X du 15 septembre 1942 à destination d'Auschwitz. Le surlendemain de la rafle, les hommes du commissaire placent des scellés sur les portes, sans oublier de récolter les légumes dans les « jardins juifs » désormais en déshérence : des centaines de kilos de pommes de terre, carottes, betteraves et navets sont remis à l'hôpital de Lens. Les maisons abandonnées sont occupées, à titre individuel, par des Allemands et des policiers lennois. Le commissariat installe ses locaux dans l'ancien appartement des Litwak, rue Pasteur. Ici comme dans le reste du livre, la focale microhistorique permet de faire ressortir la logique génocidaire jusque dans ses moindres détails.

### **De la détection à l'auto-déclaration**

Le fonctionnement de la logique identificatoire est l'une des premières questions qu'abordent Nicolas Mariot et Claire Zalc. « Qui est juif ? », se demandent les autorités en

1940. Qui l'est, croyant ne pas l'être, et qui sera épargné ? Comment repérer et formaliser cette « qualité » au sein d'un groupe humain socialement et juridiquement différencié ? Il est vrai que la communauté juive de Lens possède une certaine homogénéité : le plus souvent commerçants, sédentaires ou ambulants, dans le secteur de la confection ou des cuirs et peaux (même si l'on compte quelques mineurs de fond), les Juifs du bassin houiller lensois sont massivement primo-arrivants, 80 % de la communauté étant née hors de France. La vie communautaire se caractérise par sa ferveur et ses traditions, si bien que les Juifs de Lens sont perçus par leurs coreligionnaires de Paris, de Lille ou de Belgique comme des « campagnards mal dégrossis ».

C'est la raison pour laquelle les nouvelles autorités ont d'abord recours, pour dépister les Juifs, à une stratégie de détection, selon une logique de « notoriété publique ». Lorsque celle-ci se révèle inefficace, elles choisissent de passer à une stratégie de sollicitation fondée sur l'auto-déclaration des intéressés, après affichage public de l'obligation de se faire recenser. Si la première liste des Juifs, établie le 11 décembre 1940 pour l'arrondissement de Béthune, comptabilise 203 personnes, l'appel à l'auto-déclaration permet d'enregistrer 482 personnes au début de l'année 1941.

À cette époque, une dame écrit au sous-préfet de Béthune pour lui faire part de ses hésitations : elle reconnaît être « d'origine juive », mais, se justifie-t-elle, elle est née française de parents français, son père s'est porté volontaire en 1870, son mari en 1914, son fils en 1939. « Je viens donc vous demander, Monsieur le Sous-Préfet, si avec toutes ces qualités françaises, je dois être classée parmi les Juifs que l'on enquête en ce moment. » Un tel raisonnement montre à quel point les « Israélites » d'avant-guerre ont intériorisé la dichotomie, fondamentale en droit français, entre le national et l'étranger, qui recoupe ici une distinction plus sociologique : d'un côté, les citoyens français de religion ou de culture juive, émancipés par la Révolution, profondément patriotes et pleins de « qualités françaises » ; de l'autre, les *Ostjuden*, immigrés en quête de travail ou réfugiés chassés par l'antisémitisme d'État qui s'est instauré dans leur pays, autrement dit « les Juifs que l'on enquête en ce moment ». En tant qu'elle met en lumière la représentation que les Juifs français ont d'eux-mêmes au début de la guerre, cette lettre est révélatrice.

La réponse des autorités, qui tombe quelques jours plus tard, ne l'est pas moins : « Née, d'après vos déclarations mêmes, de parents d'origine juive, vous appartenez à la race

juive. » Conséquence : la requérante doit se déclarer comme telle à la mairie de Lens. Comme le montre cet exemple, l'administration est complètement indifférente aux « mots pour le dire » et les listes établies en 1940-1941 ont un caractère fourre-tout, les pseudo-critères édictés par les statuts des Juifs étant de toute façon commandés par l'antisémitisme. Cette dame apprend alors à ses dépens qu'une logique à laquelle elle n'est pas habituée vient de se mettre en place : un Juif est un Juif, et le sentiment patriotique et l'intégration n'y changent rien. Le processus d'extermination commence, à Lens comme partout en Europe, par l'identification des futures victimes.

### **Qu'est-ce qu'un « Juif lensois » ?**

Nicolas Mariot et Claire Zalc apportent la preuve qu'il est possible d'effectuer un « traitement sociologiquement informé des comportements » pendant un génocide et, *a fortiori*, en temps de guerre. Dès lors qu'on donne la préséance à la méthode quantitative, la constitution de la cohorte – ici un millier de personnes réparties dans le bassin houiller lensois, de Béthune à Valenciennes – représente une phase cruciale de l'enquête. D'un point de vue méthodologique, la question fondamentale est donc moins « comment les Juifs de Lens ont-ils vécu les années de persécution ? » que « qu'est-ce qu'un "Juif lensois" ? ». Or c'est précisément la question que les nazis se posent. Sur ce point, les auteurs font preuve d'une nécessaire prudence, puisque les listes auxquelles ils ont recours mélangent les judéités d'un Israélite et d'un Juif de l'Est, d'un Français de la bonne bourgeoisie et d'un Polonais de *shtetl*, d'un orthodoxe et d'un athée, d'un enfant et d'un adulte, pour les déporter tous vers la mort. D'une certaine manière, la documentation même est piégée.

Ce processus d'identification vague et donc arbitraire rompt, selon les auteurs, avec la culture de la Troisième République, dont « les catégories [sont] "vérifiables" car objectivées par des années de pratique républicaine ». Nous entrons ici dans un vieux débat, inauguré par Michael Marrus et poursuivi par Gérard Noiriel. Dans *Les Origines républicaines de Vichy* (1999), ce dernier s'attache à montrer que, dans sa traque des Juifs de France, le régime de Vichy a hérité du savoir-faire républicain, notamment en matière de discrimination anti-étrangers et de fichage. Or, montrent les auteurs, en novembre-décembre 1940, l'administration française n'utilise ni le fichier des étrangers du commissariat de Lens, pourtant bien tenu, ni les dossiers de naturalisation, instruits par les autorités préfectorales. Il n'y a donc pas, concluent-ils, de lien entre les pratiques de la Troisième République et les recensements des Juifs dans le Pas-de-Calais.

Au-delà du cas de Lens, il est nécessaire de rappeler que non seulement le personnel administratif, les fichiers et le système de marquage restent en place après la défaite (tout particulièrement à Paris), mais que, dès le printemps 1938, la préfecture de police introduit dans ses notices d'identification des étrangers une rubrique bien peu républicaine et vérifiable : la religion. Et, sur la base de l'auto-déclaration des intéressés, les gratte-papiers de la préfecture inscrivent dans les dossiers la mention « Israélite ». Bien sûr, l'inquisition s'arrête là ou, du moins, la répression qui s'ensuit se coule dans les catégories républicaines : le fait de ne pas avoir de papiers, le fait d'avoir enfreint le décret-loi du 2 mai 1938 contre les « étrangers indésirables », etc. Entre cette date et le régime de Vichy, ce sont pourtant les mêmes personnes qui sont fichées, jetées en prison, et les mêmes policiers qui les traquent. On peut donc affirmer que les Juifs étrangers vivant en France subissent une montée en puissance de la répression à *partir de 1938* ; dans le cas des Juifs originaires de Pologne, si nombreux à Lens, on pourrait même remonter en arrière de deux bonnes décennies, la vague de pogromes en 1918-1919 étant suivie par une politique de plus en plus ouvertement antisémite au cours des années 1930<sup>4</sup>.

Pour déterminer la cohorte des « Juifs de Lens en 1939 », trois possibilités s'offraient aux chercheurs : l'utilisation des sources communautaires, à dominante religieuse et sociale, qui sont malheureusement restées fermées ; la méthode onomastique, que les auteurs récusent au motif qu'il n'existe pas de patronymes exclusivement juifs ; le recours aux listes de Juifs établies pendant et après la guerre. Dans leur scrupuleux « retour sur enquête » qui clôt le livre, Nicolas Mariot et Claire Zalc détaillent la manière dont ils ont constitué leur base de données. Sur les listes établies pendant la guerre (à des fins de persécution) et après la guerre (à des fins de réparation ou de mémoire), 926 noms sont mentionnés au moins une fois. À ces « victimes lensoises » ont été adjoints 65 « non-déclarants non identifiés », c'est-à-dire des Lensois inconnus des autorités « en tant que Juifs », par exemple des proches, retrouvés dans les dossiers de naturalisation et dans les feuilles de témoignage de Yad Vashem.

Cette méthode, comme toutes les méthodes, a ses limites. Les auteurs racontent avec modestie qu'ils ont vu apparaître, à la fin de leur enquête, un 992<sup>e</sup> homme : Joseph Strohs, Autrichien, footballeur au Racing Club de Lens dans les années 1930, interné dans un camp

---

<sup>4</sup> Voir notamment Pawel Korzec, *Juifs en Pologne. La question juive pendant l'entre-deux-guerres*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences Politiques, 1980.

de concentration français en septembre 1939, ne figurait sur aucune liste de Juifs établie pendant la guerre. Pour allonger encore la liste des 991 + 1, on pourrait recourir au fonds de la Sûreté nationale, immense fichier qui sert à surveiller les étrangers (entre autres) et dont les dossiers s'étendent de la date d'arrivée en France à la toute fin des années 1930, voire à 1940. Si la recherche s'avérait fructueuse, on pourrait alors croiser certaines données avec le recensement de population de 1936, que les auteurs ont laissé de côté par aversion pour la méthode onomastique. Enfin, il est aussi possible de distinguer, parmi les Polonais de Lens qui s'engagent en 1939 sur le territoire français, ceux qui rejoignent l'armée polonaise en exil et ceux qui entrent à la Légion étrangère, les Juifs préférant la deuxième au motif que la première est antisémite.

Au-delà de la gageure proprement archivistique, ces réflexions risquent de déboucher sur une discussion aussi ardue que vaine : non seulement les nazis ignorent qui est juif et qui ne l'est pas, d'où des pseudo-débats tout au long du III<sup>e</sup> Reich, mais au fond personne ne le sait, et ceux qui se sentent juifs, aujourd'hui comme hier, savent bien qu'il y a mille manières d'« être juif ». À la question « qu'est-ce qu'un "Juif lensois" ? », les auteurs ont choisi de répondre : c'est un individu que les autorités de 1940 considèrent comme tel et, en conséquence, s'efforcent de broyer dans leur machine de mort. Ce choix méthodologique est parfaitement légitime, surtout quand il débouche sur un livre pionnier et des résultats probants, ouvrant la voie à une histoire sociale de la Shoah encore à écrire.

Publié dans [laviedesidees.fr](http://laviedesidees.fr), le 28 septembre 2010

© [laviedesidees.fr](http://laviedesidees.fr)